

H/LD/WG/9/2 CORR.

ORIGINAL : anglais

DATE : 7 DÉcembre 2020

**Groupe de travail sur le développement juridique du système de La Haye concernant l’enregistrement international des dessins et modèles industriels**

**Neuvième session**

**Genève, 14 – 16 décembre 2020**

Rectificatif concernant le DOCUMENT H/LD/WG/9/2

Le présent rectificatif concerne le document H/LD/WG/9/2[[1]](#footnote-2), daté du 21 octobre 2020, auquel les modifications ci‑après sont apportées.

* Le paragraphe 41 est ainsi libellé[[2]](#footnote-3):

Il est également proposé d’apporter des modifications mineures au sous‑alinéa ii). Les termes “ou est considérée comme ayant expiré” font référence à la situation décrite dans le nouvel sous‑alinéa ii*bis*) proposé14. Cette référence serait donc supprimée car elle serait redondante. À la place, les termes “sous réserve du sous‑alinéa ii*bis*)” seraient ajoutés pour clarifier la portée des deux sous‑alinéas15.

* À l’annexe II, le texte de la règle 37.3) proposée doit se lire comme suit[[3]](#footnote-4) :

#### Règle 37

#### Dispositions transitoires

[…]

3) [*Disposition transitoire concernant la date de la publication*]  La règle 17.1)iii) en vigueur avant le [1er janvier 2022] demeure applicable à tout enregistrement international résultant d’une demande internationale déposée avant cette date.

[…]

[Fin du document]

1. À l’exception de la version espagnole. [↑](#footnote-ref-2)
2. Concerne uniquement les versions française, anglaise, arabe, chinoise et russe. [↑](#footnote-ref-3)
3. Concerne uniquement la version française. [↑](#footnote-ref-4)